



Newsletter

<https://lfrd.skolengo.com/>

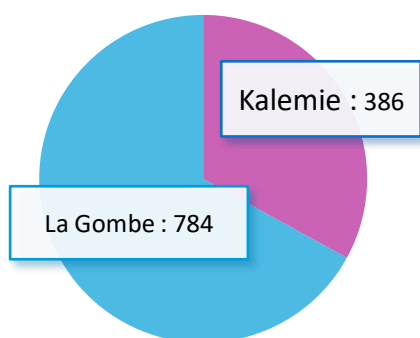
N°2 Année scolaire 2022-2023

Situation en cette rentrée scolaire



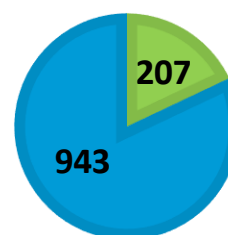
Le LFRD accueille 1150 élèves pour cette nouvelle rentrée scolaire. 560 élèves dans le primaire et 590 élèves dans le secondaire, répartis sur les deux sites, celui de la Gombe et celui de Kalemie.

LFRD - RÉPARTITION DES ÉLÈVES



ELÈVES

- Nouveaux élèves
- Elèves déjà inscrits l'année dernière



Rencontres parents/professeurs



Votre enfant vient de commencer son année scolaire en classes du primaire ou du secondaire. Les enseignants de l'équipe pédagogique souhaitent se présenter à vous et vous exposer leur projet d'enseignement. Vous pourrez également, à cette occasion, poser les questions qui vous semblent essentielles en ces premiers jours d'école.

Ces rencontres parents/professeurs se dérouleront **samedi 17 septembre de 9h à 11h**.

Elles s'organisent sous le format suivant :

- Sur le site de Kalemie pour les parents des enfants qui s'y trouvent scolarisés.
- Sur le site de la Gombe pour les parents des enfants qui s'y trouvent scolarisés.

Rencontres parents/professeurs suivies de réunions de présentation des instances du LFRD de 11h à 12h.



Le LFRD est un établissement conventionné avec l'AEFE, en gestion parentale, où l'instance gestionnaire est l'association des parents d'élèves, dotée de statuts.

Elle administre et gère l'établissement par l'intermédiaire de son Conseil de gestion dont les membres sont élus par les Parents d'élèves.

Le rôle du Conseil de gestion est notamment d'assurer la bonne gestion financière et juridique de l'établissement sur le court, moyen et long terme. Il veille à la professionnalisation et à l'amélioration continue de la gestion de l'établissement.

Le Conseil de gestion est compétent en matière de gestion administrative, matérielle et financière de l'établissement afin d'exécuter tout acte ou prendre toute décision s'y afférant.

Conseil de gestion : 10 parents élus qui désignent leur Président et leur trésorier



Vote des parents



Conseil d'école

Le nombre de parents élus est égal au nombre de classes du primaire.

Le conseil d'école est une instance consultative. Il émet des avis sur les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de la maternelle et de l'élémentaire (nombre et composition des classes, horaires, calendrier, actions du projet d'établissement, etc.) Seuls les parents qui ont un enfant scolarisé en primaire ont le droit de voter pour leur représentant au conseil d'école.

Conseil d'établissement

Il concerne l'ensemble de l'établissement : maternelle, élémentaire, collège, lycée. Il adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier de l'année, la mise à disposition d'enseignants par l'AEFE. Il émet un avis sur les questions pédagogiques (nombre et composition des classes, accueil des élèves à besoins particuliers, actions pédagogiques, voyages scolaires, organisation de la vie scolaire, etc.)

Tous les parents d'élèves sont électeurs pour le choix des représentants au Conseil d'Etablissement. **Le nombre de parents élus est de 3.**

Le rôle du chef d'établissement consiste dans le management direct des personnels (enseignants et non-enseignants), la conduite des affaires pédagogiques, la conduite des instances réglementaires (conseil d'établissement, conseil d'école, CHESCT, CVL, CVC...).

La gouvernance est donc partagée entre le Conseil de gestion et le Proviseur.

Les modalités pour candidater dans les instances du LFRD et les dates des élections vous seront communiquées très prochainement.



Etre élève au LFRD



Le conseil d'établissement du 20 juin 2022 a voté la mise en place de l'uniforme au LFRD.

La tenue scolaire obligatoire est largement diffusée dans de nombreux pays. Depuis longtemps, les vertus de l'uniforme scolaire l'ont en effet imposé dans des pays tels que le Royaume Uni et le Japon par exemple. **Les principaux avantages de l'uniforme scolaire** listés ci-dessous expliquent sans doute **son succès à travers le monde** :

- L'uniforme scolaire est un **outil pédagogique essentiel**.

Il est aujourd'hui plus que tout un levier pour **créer une atmosphère de travail** et de **discipline** au sein d'une école. L'uniforme scolaire instaure une rigueur et impose sans force les préceptes de l'éducation scolaire. L'uniforme permet à l'élève d'être directement conditionné au travail, aux devoirs, à la discipline, à la hiérarchie et à la réussite. Le port de l'uniforme scolaire apporte aux élèves les bases du bon comportement, du savoir-vivre et surtout de la concentration lorsqu'ils sont dans leur salle de classe.

- Le port de l'uniforme scolaire **valorise l'image de l'établissement**.

L'unicité d'une tenue scolaire portée par l'ensemble des personnes de l'établissement donne une image sérieuse de l'établissement. Cela illustre le respect que les élèves ont envers l'établissement.

- La tenue scolaire installe un **sentiment d'appartenance**.
- La tenue scolaire **encourage l'esprit d'équipe**.

L'unicité vestimentaire entraîne une égalité entre les jeunes. Cela facilite les liens entre eux et développe l'ouverture d'esprit.

- La tenue scolaire tend à **effacer les différences sociales**.
- Le port de l'uniforme structure le comportement du jeune également : dès qu'il porte sa tenue scolaire, l'élève prend conscience qu'il quitte son espace privé, et entre dans le temps scolaire, où il doit respecter des règles précises. Porter une tenue réglementaire induit chez le jeune un comportement approprié, adapté à son statut d'élève, presque inconsciemment. L'uniforme scolaire **combat le règne de l'apparence**.
- L'une des spécificités de l'uniforme est de combattre le règne de l'apparence. Le jeune se libère de la pression du regard de l'autre et se dédie plus facilement à sa concentration scolaire. La tenue scolaire **sécurise l'établissement** (en facilitant l'identification des intrus).

Le principe du port d'un uniforme au LFRD ayant été acté, nous allons donc nous afférer à sa mise en place. Celle-ci se déroulera de manière concertée, peut-être avec son application au début du mois de janvier, concernant une partie des classes seulement, pour ensuite être généralisée progressivement.



➤ **Samedi 08 octobre.** Salon CAMPUS FRANCE à l'institut français

Campus France est l'agence nationale chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, de la gestion des bourses des gouvernements français et étrangers et de l'accueil des étudiants internationaux. L'agence a pour missions : la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ; l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement ; la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ; l'étude et l'analyse de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ; l'animation de France Alumni, réseau des anciens étudiants internationaux de l'enseignement supérieur français.

➤ **28 novembre au 3 décembre.** Semaine des Lycées Français du Monde (SLFM). Le thème retenu « S'informer dans un monde connecté pour former des citoyennes et des citoyens éclairés » propose de mettre l'accent sur la connaissance des médias et des réseaux sociaux, sur leur fonctionnement afin de contribuer à la formation à la citoyenneté des élèves, dans un monde marqué par de profondes mutations du paysage de l'information.

➤ **1er et 2 décembre.** Salon virtuel de l'Oriente. Les semaines de l'orientation sont des temps forts dans la dynamique d'élaboration du projet de l'élève tout au long de sa scolarité. Dans ce contexte, les établissements pourront s'appuyer sur cette 3ème édition du Salon virtuel des études supérieures durant la Semaine des Lycées Français du Monde.

➤ Les événements à l'initiative du LFRD vont progressivement se mettre en place et nous reviendrons alors vers vous pour vous les présenter.

11 septembre 2022 – N.Sieger, Proviseur